



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2021
16H00 – MAIRIE DE COGGIA VILLAGE**

Date de la convocation :
09/04/2021

L'an deux mil vingt et un, et le jeudi 15 avril, à 16 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
12

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Mme AÏUTI
Dominique, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART
Jean-Claude, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur DANIELLI
François, Mme BIFERALI Martine, Monsieur CERVIOTTI Jean-
Louis, Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur RAFFALLI Louis.

Nombre de Conseillers
En exercice : 12

Nombre de membres
Présents : 10

Etaient absents : Monsieur MALATESTA Ludovic, Mme ANDREÏ
Brigitte.

Nombre de votants : 11

Quorum : 07

Secrétaire de séance
Monsieur LAPORTE
Bernard

Absents représentés : Mme ANDREÏ Brigitte donne pouvoir à Mme
AÏUTI Dominique.

1 - Vote des comptes administratifs

Après présentation des résultats par Jean-Dominique COGGIA, deuxième adjoint, le Conseil Municipal procède au vote des différents comptes administratifs 2020.

Le compte administratif 2020 de la gestion de l'eau du village (M49) est mis au vote :
Le Maire ne participant pas au vote, celui-ci recueille 10 voix pour et 0 voix contre. Le compte administratif du budget de l'eau est adopté.

Le compte administratif 2020 du budget principal de la commune (M14) est mis au vote :
Le Maire ne participant pas au vote, celui-ci recueille 10 voix pour et 0 voix contre. Le compte administratif du budget principal de la commune est adopté.

2 – Augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Une analyse de la situation financière de la commune depuis 2014 montre une augmentation des charges de fonctionnement de près de 30% non compensées par des recettes nouvelles ; Les réserves financières ont ainsi été progressivement consommées. La diminution de la population a engendré une baisse des dotations, jointe à une situation budgétaire déficitaire du lotissement de Penisola. Cela impose la recherche de nouvelles ressources fiscales. Depuis plusieurs années le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties est resté constant à 21,2% de la base d'imposition effective. La moyenne pour la Corse du Sud est à 29,69% et 33,87% à l'échelon national.

Le Maire propose de porter le taux à 25%. Le Conseil Municipal procède au vote qui recueille 11 voix pour et 0 voix contre. Cette augmentation est adoptée et portée au budget primitif 2021.

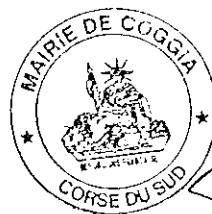
3 – Vote des différents budgets primitifs 2021.

Le Maire présente les différents budgets primitifs conçus dans le souci de limiter les dépenses de fonctionnement, puis propose leur adoption.

Budget primitif de la gestion de l'eau du village (M49) :
Le vote recueille 11 voix pour, 0 voix contre. Le budget primitif 2021 de la M49 est adopté.

Budget annexe primitif du lotissement de Penisola :
Le vote recueille 11 voix pour, 0 voix contre. Le budget primitif 2021 du lotissement de Penisola est adopté.

Budget primitif principal de la commune (M14) :
Le vote recueille 11 voix pour et 0 voix contre. Le budget primitif 2021 de la commune est adopté.



Le Maire,

François COGGIA